

**DÉCISION SUR LE THÈME DE L'ANNÉE
2022 DE L'UNION AFRICAINE SUR LA NUTRITION**

Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agroalimentaires, de santé et de protection sociale pour accélérer le développement humain, social et économique [Assembly/AU/Dec.813(XXXV)]

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport continental de l'UA sur la feuille de route de mise en œuvre du thème de l'année 2022 de l'Union africaine et **FÉLICITE** S.E. ALASSANE OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Leader de l'UA pour la promotion du thème de l'année 2022, pour sa gestion et son leadership dans la défense du programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent ;
2. **RECONNAÎT** le rôle du Leader de l'Union africaine pour la promotion de la nutrition, Sa Majesté le roi Letsie III, du Royaume du Lesotho, qui a mobilisé les chefs d'État et de gouvernement, les responsables politiques et les décideurs afin d'élever la nutrition au rang des priorités aux niveaux national et continental et de renforcer la volonté politique de s'attaquer aux causes profondes et complexes de la malnutrition ;
3. **EXPRIMANT** notre profonde gratitude aux États membres et aux partenaires de l'Union africaine pour leur soutien à la mise en œuvre du thème de l'année de l'UA pour l'action 2022, et **SALUANT** les résultats obtenus par la Commission et les organes de l'UA, les États membres, les communautés économiques régionales, les sociétés civiles et les partenaires ;
4. **SOULIGNANT** l'importance de la lutte contre la faim, la malnutrition et toutes ses formes et reconnaissant les conséquences néfastes sur le capital humain, le développement économique et social, avec des conséquences humaines inacceptables sur les personnes, les communautés et les nations, **APPELANT** les États membres et les partenaires au développement à intensifier les interventions afin de relever les défis ;
5. **NOTANT AVEC GRANDE INQUIÉTUDE** les défis croissants de la nutrition et de la sécurité alimentaire en Afrique, exacerbés par les impacts toujours croissants de la pandémie de Covid-19, le conflit en Ukraine, les changements climatiques et les incertitudes croissantes sur les marchés financiers mondiaux, et **RECONNAISSANT** qu'il ne nous reste que trois ans pour atteindre les objectifs de Malabo (10% et 5% de retard de croissance et d'insuffisance pondérale), la Stratégie régionale africaine pour la nutrition (2016-2025), et moins d'une décennie pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et œuvrer à la réalisation de l'Agenda 2063 ;

6. SOULIGNANT ÉGALEMENT les perturbations aggravantes et **RECONNAISSANT** les impacts générationnels de la malnutrition dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'économie ;

PAR LA PRÉSENTE, NOUS :

LANÇONS UN APPEL au Leader de l'UA pour la promotion du thème de l'année 2022, S.E. ALASSANE OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Leader de l'Union africaine pour la nutrition, Sa Majesté le roi Letsie III, chef d'État du Royaume du Lesotho, et à « l'Initiative des dirigeants africains pour la nutrition », de continuer à plaider en faveur de la nutrition et de la sécurité alimentaire à l'échelle continentale ;

DEMANDONS à la Commission de l'Union africaine, aux partenaires et aux parties prenantes concernées de travailler en étroite collaboration avec le Leader désigné par l'Union africaine pour promouvoir la nutrition, Sa Majesté le roi Letsie III, du Royaume du Lesotho, afin d'organiser une Conférence continentale de haut niveau sur l'investissement dans la nutrition et la sécurité alimentaire à Maseru (Lesotho) en 2023 ;

ACCUEILLONS FAVORABLEMENT et **APPROUVONS** la Déclaration d'Abidjan. Un appel à l'action pour « accélérer la mise en œuvre et la coordination des investissements pour améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire en Afrique » et **INVITONS** la Commission de l'Union africaine, les États membres et les parties prenantes à mettre en œuvre les actions et les recommandations de la Déclaration d'Abidjan ;

EXHORTONS les États membres, les parties prenantes et les partenaires à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre des activités du thème de l'année 2022 ;

DEMANDONS à la Commission de l'Union africaine et aux États membres de poursuivre la mise en œuvre du thème de l'année 2022 jusqu'en 2025 afin d'accélérer la réalisation des objectifs de la Déclaration de Malabo et de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition 2016-2025, tout en notant les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19, du conflit en Ukraine, des changements climatiques et des incertitudes croissantes sur les marchés financiers mondiaux et sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique ;

DEMANDONS à la Commission de faire rapport sur les progrès accomplis par les États membres dans le cadre de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes sur le continent, conformément aux objectifs aux niveaux national et continental qui seront présentés en 2025.